



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 1 AVRIL 2021

- I Ouverture de la séance
- II Constatation de l'avis de convocation de signification
- III Adoption de l'ordre du jour
- IV Adoption / Règlement d'emprunt No 21-001 Emprunt construction plateforme decompostage
- V Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Judi, le 1er avril 2021

Séance extraordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
MontagnesSiège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de
Lachute,
Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de
Saint- André-d 'Argenteuil, Richard Labonté maire
de la municipalité de Sainte-Placide, Mesdames
Catherine Trickey, mairesse de la ville de
Brownsburg-Chatham et Andrea Daezli, directrice
générale et secrétaire-trésorière de la Régie,
formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
DE SIGNIFICATION

Les membres du Conseil étant tous présents renoncent à l'avis
de convocation par écrit et consentent de tenir une séance
extraordinaire sur le champ.

III- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-21

Il est
Proposé par : M. Richard
Labonté Appuyé par : Mme
Catherine Trickeyet résolu

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale soit et est adopté
tel queprésenté par le président

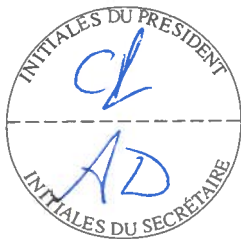
- adopté à l'unanimité

IV- ADOPTION / RÉGLEMENT D'EMPRUNT No 21-001

EMPRUNT CONSTRUCTION PLATEFORME DE

COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT qu'il est opportun et dans l'intérêt de la Régie et
de ses municipalités membres, ainsi que de plusieurs
municipalités acheminant leurs résidus organiques à la
plateforme existante, de procéder aux travaux de construction
d'une nouvelle plateforme de compostage sur les cellules
fermées du lieu d'enfouissement technique situé sur les lots 2
625 398 et 2 625 524 du Cadastre du Québec, circonscription
foncière d'Argenteuil ;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la nécessité d'un emprunt aux fins des susdites alors que ladite Régie n'a pas en main les fonds requis aux fins des présentes;

CONSIDÉRANT que le coût total de l'emprunt est évalué à 2.5 millions\$;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis public dans un journal local au cours de la semaine du 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que le projet a obtenu son avis d'éligibilité du gouvernement pour sa demande de subvention dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et que la Régie en est à finaliser son application ;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de Certificat d'Autorisation pour le projet en février 2020 ;

2-04-21

Il est
Proposé par : M. Marc-Olivier
Labelle Appuyé par : M.
Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes emprunte un montant de 2.5 millions pour la construction de la plateforme de compostage sur les cellules fermées du Lieu d'Enfouissement Technique de Lachute.

- adopté à l'unanimité

V- LEVÉE DE LA SÉANCE

3-04-21

Il est
Proposé par: Mme Catherine
Trickey Appuyé par : M.
Richard Labonté
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale
Secrétaire-trésorière/

Carl Péloquin
Président